Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607088-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	18

Date de la convocation : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/07/088

Séance du 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, Françoise GUERIN, Lydie JAMIN et messieurs LEFEUVRE Alain, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame FILATRE Renée, monsieur GUERIN Didier, monsieur HAUPAS Patrick et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent : Monsieur EVAN PERRIN

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur GUERIN Didier à monsieur DANION Stéphane, monsieur HAUPAS Patrick à monsieur ROLLAND Aurélien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur LEFEUVRE Alain.

DELIBERATION 2026/07/088 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI (15h à 26h).

Rapporteur : Stéphane DANION

CONTEXTE : *Pour pallier au remplacement de l'agent d'accueil au service administratif (absence un jour par semaine et les vacances) ainsi que pour décharger le service technique du ménage à l'abbaye il convient de modifier le temps de travail d'un agent au service administratif.*

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du CST,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial en charge de l'entretien des équipements permanent à temps non complet 15 heures en raison de nécessités de services qui conduisent au projet de modification du temps de travail,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607088-DE

Article 1 :

DECIDE La suppression, à compter du 01/08/2026, d'un emploi permanent à non complet de 15 heures d'adjoint administratif territorial en charge de l'entretien des équipements.

Article 2 :

DECIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 26 heures d'adjoint administratif territorial en charge de l'accueil, l'agence postal et de l'entretien de l'abbaye.

Article 3 :

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Françoise GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)